



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ÉCOLE LANGEVIN-SAINT-JEAN TENUE LE MERCREDI 14 SEPTEMBRE 2022, À 19 H, À LA SALLE DES DÎNEURS AU LANGEVIN ET PAR VIDÉOCONFÉRENCE

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur Bruno Ouellet ouvre l'assemblée générale et souhaite la bienvenue aux participants présents.

2. NOMINATION D'UN OU D'UNE SECRÉTAIRE

Madame Jinny Huard est désignée comme secrétaire d'assemblée.

3. PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION 2022-2023

Monsieur Bruno Ouellet présente l'équipe de direction pour l'année 2022-2023.

Michaël Fiola : Directeur qui débute sa 2^e année

Jinny Huard : Directrice adjointe (principalement St-Jean) qui débute sa 3^e année

Patricia Lécuyer : Directrice adjointe (principalement Langevin)

qui débute sa 1^{re} année

Catia Dalla Colette : Adjointe administrative qui est en remplacement de Rachel Carrier

2022-09-14-01 4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Bruno Ouellet fait la lecture de l'ordre du jour.

Aucun point n'est ajouté.

Il est proposé par monsieur Alexandre Charest et appuyé par monsieur Alain Cossette d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

2022-09-14-02 5. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 21 SEPTEMBRE 2021

Monsieur Michaël Fiola fait la lecture du document.

Il est proposé par madame Zoé Ledoux et appuyé par monsieur Éric Lepage d'adopter le procès-verbal tel que présenté.

6. PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2021-2022

Monsieur Bruno Ouellet fait la lecture du mot du président. Monsieur Michaël Fiola fait la présentation du rapport annuel et répond à quelques questions.

7. RÔLES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

7.1 COMPOSITION

Monsieur Michaël Fiola indique que le conseil d'établissement de l'école Langevin-Saint-Jean est composé paritairement de 8 parents (soit 4 parents représentants par école) et 8 membres du personnel (soit 6 enseignants (3 par école) et 2 professionnels). Il mentionne également qu'il n'y a pas de représentant du personnel de soutien. Il peut aussi s'ajouter deux membres de la communauté nommés par les membres lors de la 1^{re} séance du conseil.

7.2 FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS

Monsieur Michaël Fiola présente les rôles, fonctions et responsabilités du conseil d'établissement. Certains membres partagent leurs expériences des dernières années sur le conseil.

7.3 FORMATION

Monsieur Michaël Fiola présente en bref la formation obligatoire qui comprend le visionnement de 17 capsules et la lecture de 28 fiches thématiques.

8. REMERCIEMENTS AUX PERSONNES QUI TERMINENT LEUR MANDAT

Monsieur Bruno Ouellet remercie les membres qui terminent leur mandat :

Monsieur Bruno Ouellet;
Madame Alexandra Valentin;
Madame Caroline Dupont;
Madame Diane Richer.

2022-09-14-03 9. FORMATION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

9.1 NOMINATION D'UN PRÉSIDENT OU D'UNE PRÉSIDENTE D'ÉLECTION

Il est proposé par monsieur Éric Lepage que monsieur Michaël Fiola soit président d'élection. Monsieur Michaël Fiola accepte.

9.2 NOMINATION D'UN SCRUTATEUR OU D'UNE SCRUTATRICE ET PROCÉDURE POUR LES VOTES

Il est proposé par monsieur Bruno Ouellet que mesdames Jinny Huard et Patricia Lécuyer soient scrutatrices. Mesdames Jinny Huard et Patricia Lécuyer acceptent.

Monsieur Michaël Fiola explique la procédure pour les élections.

9.3 OUVERTURE DES MISES EN CANDIDATURE

Monsieur Michaël Fiola ouvre la période de mise en candidature en mentionnant qu'il y aura quatre postes d'une durée de deux ans à pourvoir.

- Madame Josiane Désilet (Langevin) se propose.
- Madame Marie-Ève Beaulieu (Langevin) se propose.
- Monsieur Julien Desrosiers (Langevin) se propose.
- Monsieur Simon Fournier (St-Jean) se propose.

Monsieur Michaël Fiola met fin à la période de candidature.

9.4 ÉLECTION (4 POSTES DE PARENTS EN ÉLECTION POUR UN MANDAT DE 2 ANS)

Aucun vote n'est nécessaire étant donné que le nombre de postes à combler est égal au nombre de candidatures.

Il est proposé à l'unanimité que les quatre postes à combler par les parents au sein du conseil d'établissement le soient par : mesdames Josiane Désilet et Marie-Ève Beaulieu et messieurs Julien Desrosiers et Simon Fournier.

Monsieur Michaël Fiola demande si des parents sont intéressés par un poste de substitut.

Messieurs Greg St-Hilaire et Samuel Beaupré se proposent comme substituts.

Aucun vote n'est nécessaire étant donné que le nombre de postes à combler est égal au nombre de candidatures.

Les membres substituts sont donc : messieurs Greg St-Hilaire et Samuel Beaupré.

9.5 REPRÉSENTANT ET SUBSTITUT AU COMITÉ DE PARENTS

Monsieur Michaël Fiola demande si des parents sont intéressés par le poste de représentant de notre école sur ce comité. Certains membres partagent leurs expériences des dernières années sur ce comité.

Après discussion, il est déterminé que le représentant et le substitut au comité de parents seraient nommés lors de 1^{re} séance du conseil d'établissement.

10. DATE DE LA PREMIÈRE RENCONTRE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Monsieur Michaël Fiola indique que la 1^{re} séance du conseil d'établissement aura lieu le mercredi 21 septembre 2022 à 19 h à la salle multi de l'école Saint-Jean.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Michaël Fiola répond aux questions sur les sujets suivants :

- Mesures sanitaires en lien avec la COVID;
- Le projet éducatif;
- Calendrier des rencontres du conseil d'établissement 2022-2023;
- Projets d'intégration du numérique :
 - o Un portable pour tous au Langevin;
 - o Une tablette pour les groupes de parcours général sans volet de 1^{er} secondaire au Saint-Jean.

2022-09-14-05 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Éric Lepage et appuyé à l'unanimité de lever l'assemblée à 20 h 23.